

## Compte Rendu réunion du Conseil municipal de LORLANGES 18 décembre 2012

- **Convention ATESAT 2013**

Le Maire est autorisé à signer la convention pour l'année 2013, le montant de la participation annuelle s'élève à 130 € (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire)

- **Convention de gestion du lac de Lorlanges «verger »**

Le conservatoire souhaite renforcer son partenariat avec la commune en proposant le développement d'un travail en commun complémentaire pour la préservation du verger conservatoire et de l'observatoire de la zone humide, afin de poursuivre cette démarche de développement durable.

Le Maire est autorisé à signer la convention de gestion du lac de Lorlanges.

- **Adhésion à la convention de participation du CDG 43**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance, signée par le CDG 43 avec le Groupement Intériale-Gras-Savoie. (Risques liés à l'incapacité de travail et décès pour personnel communal). Le montant de la participation de la Commune est fixé à 7.50 € bruts par mois et par agent en équivalent temps plein.

- **Charte d'engagement et de partenariat avec la Poste : Dénomination et numérotation des rues du Bourg**

Le Maire est autorisé à signer la charte d'engagement et de partenariat avec La Poste Courrier Auvergne.

La nomination des rues aura lieu en 2013 avec concertation des habitants du bourg.

- **Tarif Assainissement Année 2013**

- Part Fixe : 20 € (sans changement par rapport à 2012)
- Mètre cube d'eau consommée : 0.60 € (+ 0.05 € par rapport à 2012)

- **Acquisition de terrain**

Le chemin communal au lieu dit Clamont traverse une parcelle privée, afin de régulariser la situation le propriétaire propose de céder pour l'euro symbolique le terrain concerné. Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition du terrain pour l'euro symbolique et précise que les frais de notaire seront à la charge de la Commune de Lorlanges.

- **Tarifs locations salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013**

UTILISATIONS	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES
<i>A BUT LUCRATIF</i> Bal entrée payante	1 <sup>ère</sup> journée : 120 €. 2 <sup>ème</sup> journée : 60 €.	1 <sup>ère</sup> journée : 510 €. 2 <sup>ème</sup> journée : 255 €.	
Quine, concours de belote Spectacles, Théâtre	1 <sup>ère</sup> journée : 120 €. 2 <sup>ème</sup> journée : 60 €.	1 <sup>ère</sup> journée : 330 €. 2 <sup>ème</sup> journée : 165 €.	1 <sup>ère</sup> journée : 170 €. 2 <sup>ème</sup> journée : 85 €.

Repas dansant	120 €. (ADMR tarif Cne)	260 €.	
<b>A BUT NON LUCRATIF</b> Séance pour enfants, Réunions, congrès	Gratuit		
<b>ASSEMBLEES GENERALES</b> Associations loi 1901 Associations non loi 1901	Gratuit (ADMR tarif Cne)	170 €.	
<b>AUTRES DIVERTISSEMENTS</b> Noces, communions, Banquets privés	1 <sup>ère</sup> journée : 110 €. 2 <sup>ème</sup> journée : 55 €.	1 <sup>ère</sup> journée : 190 €. 2 <sup>ème</sup> journée : 95 €.	
Apéritif Associations	Gratuit		

- **Location lave vaisselle Association « Champ Pointu »**

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location du lave vaisselle à 200 euros par an à l'Association « Champ Pointu ».